



DG Éducation et culture

Programme «Jeunesse en action»



Programme Européen Jeunesse en Action 2007-2013

Jeunesse pour l'Europe

ECHANGES DE JEUNES

Action 1.1 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour les groupes de jeunes de 13 à 25 ans

Pour rencontrer des jeunes d'autres pays et découvrir des cultures différentes

Les échanges permettent d'établir un premier contact avec la réalité européenne.

Le projet

- Il s'agit d'une rencontre avec un ou plusieurs pays, se déroulant en dehors des structures scolaires, universitaires ou de formation professionnelle.
- Il est construit autour d'un thème commun avec des objectifs et des activités concertées avec tous les partenaires (jeunes, encadrants..).
- Il nécessite l'implication des jeunes à toutes les étapes du projet (préparation, réalisation et évaluation).

Critères

- Un groupe de 16 à 60 participants de 13 à 25 ans avec un nombre équilibré par pays
- Un séjour de 7 à 21 nuitées (jours de voyage inclus)

Des thèmes variés

lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, diversité culturelle, art et culture, social, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, protection du patrimoine, patrimoine, santé, économie solidaire, sport, avenir de l'Europe...

Les pays participants

- Le projet peut se dérouler en France ou dans un autre pays "Programme".

les 31 pays « Programme » : *les Etats membres de l'Union Européenne* (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; *les pays de l'Espace économique européen* (Islande, Liechtenstein, Norvège) ; *le pays candidat à l'adhésion* (Turquie).

- Les projets d'échanges de jeunes avec les pays «Partenaires Voisins de l'Union européenne» peuvent être soutenus dans le cadre de l'action 3 du PEJA (Jeunesse dans le monde)

Financement

- Une subvention du PEJA : 70% des frais de transport, 100% d'une visite de planification préalable et comprend un forfait pour les dépenses liées à l'échange (hébergement, restauration, préparation des activités...). Une somme supplémentaire (n'excédant pas 10% de la subvention) peut être attribuée pour les activités liées au suivi et à la valorisation du projet.
- Autres sources conseillées : autofinancement, cofinancements (collectivités locales, fonds privés...)

Devenir écocitoyen

S'interroger sur l'environnement dans la vie quotidienne des jeunes : c'est ce que des jeunes Italiens, Polonais Roumains et Français, ont fait lors de cette rencontre, à Ebreuil (03). A travers différentes animations pédagogiques, débats, discussions, le Centre social rural d'Ebreuil a proposé de comparer leurs modes de vie et de s'interroger sur les incidences de ces derniers sur la protection de l'environnement. Des activités physiques (canoë-kayak, randonnée pédestre et VTT) et des activités de découvertes interculturelles (jeux visites, repas) ont également été organisées.

Jeunes européens et citoyenneté locale

Le Conseil local de la Jeunesse de Brest (29), en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse, a organisé un échange de trente-deux jeunes en provenance de sept pays partenaires (Allemagne, Bulgarie, Espagne, Estonie, Italie, Luxembourg, Roumanie, France). Les participants ont pu échanger et travailler autour du thème de l'engagement des jeunes dans la vie locale avec comme question centrale "comment améliorer les relations entre jeunes et institutions pour une meilleure construction de la cité ?". Les échanges ont été organisés au sein de 4 ateliers : journal sur le séjour, atelier communication (création d'affiches), jeux de rôle et charte de l'engagement.

Pont de l'amitié

Le projet "Réduire l'isolement social des jeunes à la campagne et valoriser la vie rurale dans le contexte européen" a permis aux jeunes de la Mission locale de la Seine et du Loing (77) de s'investir dans un projet collectif en Estonie. Hébergés, dans une ferme touristique à l'extérieur du village de Vastseliina, le projet collectif consistait à réaliser, en coopération avec des jeunes d'Estonie, la décoration des marches d'escaliers reliant l'habitation au cours d'eau et d'en aménager les bordures. De nombreux jeux, sorties et autres activités ont agrémenté ce séjour : activités manuelles liées à l'artisanat local, visites, débats, soirées culturelles et jeux.

Le respect, notion indissociable des valeurs sportives et de la citoyenneté européenne

Pour la deuxième année consécutive, le Comité Régional des Clubs Omnisports d'Aquitaine (33) organisait une rencontre multilatérale d'échanges de jeunes européens, rassemblant cette année vingt-quatre jeunes des pays suivants : Grèce, Pologne, République tchèque et France. Les participants de cet échange ont été amenés à traiter du thème du Respect. Afin d'étoffer leurs réflexions, des activités leur ont été proposées : des activités sportives visant la sensibilisation des jeunes au respect de soi, de l'environnement, des autres et des règles, des temps d'échanges culturels et des temps de discussion.

La démarche à suivre

Qui peut présenter un dossier ?

Les dossiers peuvent être déposés par un groupe de jeunes, une organisation ou association à but non lucratif ayant son siège dans un des pays "Programme" ou un organisme public local, régional ou national s'occupant d'animation de jeunesse.

Une information, un conseil ou une aide dans le montage de votre projet ?

- A l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action (Afpeja),
- Dans les Directions Régionales et Départementales Jeunesse et Sports (DRDJS) auprès des correspondants PEJA
- Dans tout le réseau des relais PEJA

Comment déposer son dossier ?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l'Afpeja: www.jeunesseenaction.fr
- Dans le cadre d'un échange bilatéral (2 pays) ou trilatéral (3 pays), les groupes d'envoi et d'accueil déposent leur candidature séparément auprès de leurs agences nationales respectives. Dans le cadre d'un échange multilatéral (à partir de 4 pays), le groupe d'accueil dépose la candidature, au nom de tous les partenaires, auprès de son agence nationale.
- En France, envoyer, par courrier, la demande de subvention à l'Afpeja et une copie au correspondant régional du PEJA de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports de votre région.

Quand déposer son dossier ?

- 5 dates limites de dépôt : 1^{er} Février, 1^{er} Avril, 1^{er} Juin, 1^{er} Septembre, 1^{er} Novembre.
- Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Etablissement public du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
11 rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roi France
Tél. : + 33 (0)1 39 17 27 70 - Fax : + 33 (0)1 39 17 27 57
Web : www.jeunesseenaction.fr

